

ANALYSE

Les précarités en Belgique : mesures et évolutions

Par Philippe DEFEYT (Président du CPAS de Namur et économiste à l'Institut du Développement Durable) dans le cadre de la Semaine d'étude de Vie Féminine, 1^{er} juillet 2010.

Résumé

Le seuil de pauvreté, qui permet de mesurer la proportion de personnes en "risque" de pauvreté, ne donne qu'une image réductrice des précarités. D'autres approches sont nécessaires : tableau de bord de la pauvreté, pauvreté subjective, indicateurs de déprivation... Il faut aussi placer l'évolution des précarités dans le cadre des évolutions sociales plus globales en matière de redistribution des revenus et de marché du travail. L'observation de ce qui se passe dans les CPAS permet aussi de dépasser des analyses plus théoriques en montrant, avec des exemples concrets, ce qui se passe sur le terrain (notamment suite aux évolutions plus globales) et comment on peut décider, ou pas, de lutter contre certaines formes de précarité. L'exposé mettra en avant, aussi bien dans l'approche globale que dans les exemples concrets, les précarités des femmes.

Le concept de pauvreté a connu un tournant lors du Conseil européen de Laeken qui s'est accordé sur une nouvelle définition du concept de « pauvreté » comme un « risque de pauvreté ». Ce risque est désormais calculé par rapport au revenu médian (le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé). Des revenus inférieurs à 60% du revenu médian indique dès lors un risque de pauvreté.

En Belgique, cela correspond à toute personne seule vivant avec moins de 900€/mois et tout ménage de deux adultes et deux enfants qui disposent de moins de 1900€/mois, enfin pour une personne seule avec un enfant de plus de 16 ans, ce seuil se situe à moins de 1350€/mois.

Comment mesure-t-on la pauvreté aujourd'hui ?

Le RIS et toutes les allocations minimales de sécurité sociale en Belgique sont inférieurs au seuil de pauvreté. La nouvelle définition de la pauvreté a donc représenté une surprise pour le monde politique, scientifique et social parce qu'on pensait avoir le meilleur système de sécurité sociale avec un taux de pauvreté plus faible que dans les autres pays européens. Or, avec la nouvelle définition, on a trouvé que 15% de la population belge était sous le seuil de pauvreté, ce qui est égale à la moyenne européenne. De plus malgré

les mesures prises depuis 10 ans, parfois réelles, parfois à grands coups d'annonce, ce taux n'a pas baissé. Le problème de cette définition est qu'on répète des chiffres sans savoir ce qu'il y a derrière et sans en connaître les limites.

Trois exemples :

- 1) Une dame pensionnée et handicapée touche 1100€/mois si elle vit seule. Elle n'est donc pas pauvre selon la définition mais elle est en fait précaire si on considère les questions de logement, de réseau familial, de mobilité. Elle a une vie dure du point de vue physique, comme au niveau de la charge mentale.
- 2) Inversement, il existe des pensionnés qui sont officiellement considérés comme pauvres, or ils n'ont pas cette impression parce que :
 - leur logement est payé
 - ils ont un terrain cultivable
 - ils ont une vision différente de leurs besoins
 - ils ont connu d'autres périodes de vie, d'autres habitudes
- 3) Un emploi retrouvé (article 60) ne veut pas dire qu'il n'y a plus de précarité. Il peut y avoir de l'endettement dû aux nouveaux revenus ou si le contrat se termine, etc. Cet exemple montre une fois encore la dimension relative de la précarité puisque cette personne n'est pas pauvre parce qu'elle travaille mais peut à tout moment devenir précaire.

Ces exemples montrent qu'il existe des personnes avec des petits revenus qui s'en sortent mieux pour différentes raisons. Et à l'inverse, il existe des personnes et ménages qui sont toujours en accumulation de difficultés, peu importe les indicateurs qu'on prenne

Deux enjeux pour les femmes au sujet du taux de pauvreté :

1) Comment mesure-t-on le taux de pauvreté d'un ménage ?

Pour mesurer qu'un ménage est pauvre, on prend le nombre de personnes qui vivent ensemble et on attribue des coefficients aux différents membres pour déterminer une unité de consommation. Le premier adulte équivaut à 1, ensuite un 2^{ème} adulte équivaut à 0,5 et un enfant à 0,3. Mais si par exemple, une femme seule touche 1200€/mois. Pour son enfant à charge, de combien de revenu en plus a-t-elle besoin ? 1/3 des besoins d'un adulte ? Ce système ne fonctionne pas pour tous les ménages. Il faut changer notre vision du taux de pauvreté.

2) Est-ce que le niveau de revenu suffit à définir une situation de pauvreté ?

Aborder la question du taux de pauvreté uniquement par rapport aux revenus, en se demandant s'ils sont suffisants, ne permet pas de prendre en compte les besoins réels d'un ménage. L'exemple d'un couple séparé, avec une garde alternée pour leurs enfants le montre : dans ce cas, les deux parents nécessitent un logement disposant de chambres en suffisance. Actuellement, les indicateurs de pauvreté n'en tiennent pas compte. Or le besoin d'un grand logement joue sur la situation économique des familles. C'est pourquoi certains acteurs sociaux se rendent compte et dénoncent les limites de cette définition de la pauvreté, insuffisante et trompeuse parce que si elle se base uniquement sur les revenus et pas sur les besoins, elle ne mesure pas les autres formes de précarité : le niveau de vie d'un ménage ne dépend pas uniquement de ses revenus.

Dans ce sens, il faut améliorer les indicateurs européens pour qu'ils intègrent d'autres critères comme celui du logement et qu'ils prennent aussi en compte les situations d'endettement. Pour ouvrir notre angle de vue, chaque pays européen devrait faire un

tableau de bord de la pauvreté et de la précarité afin d'en construire une autre vision. D'autres indicateurs pourraient être aussi l'absence de mobilité et l'espérance de vie en fonction du sexe et du parcours de vie. En effet, les femmes ont une espérance de vie plus longue mais par contre l'espérance de vie en bonne santé est supérieure pour les hommes que pour les femmes. De plus, l'espérance de vie en bonne santé des personnes ayant fait des études et ayant des conditions de travail correctes est supérieure de 20 ans. Il faut donc regarder les problèmes de précarité par rapport à ce dont on est privé sur les plans matériel et immatériel (relations, amis, proches, capacité à avoir confiance dans l'avenir, etc.).

Enfin, quand on se demande ce qu'on a besoin pour vivre décemment, il faut aussi être attentif à l'enjeu de la participation sociale, culturelle et politique, notamment à travers l'accès aux dernières technologies. Dans les années 60, s'est ouvert le débat de savoir si les pauvres avaient le droit d'avoir la télévision, puis la télévision couleur, etc. Ces questions se posent encore aujourd'hui par rapport à un ordinateur, une connexion Internet, un GSM, etc. Dans ce cadre, selon les calculs de l'Université d'Anvers, ce qu'il faut pour vivre est en fait bien supérieur aux normes de pauvreté qui sont elles-mêmes supérieures aux allocations sociales !

Trois évolutions majeures expliquent la persistance voire l'accentuation de la pauvreté

- 1) La redistribution des revenus : au milieu des années 80, notre vision sur la redistribution des revenus change. Jusqu'après la guerre, la redistribution pour tout le monde était normale, et surtout pour le bas de l'échelle sociale mais depuis les années 80 c'est l'inverse : la part du gâteau de revenus pour les plus pauvres a diminué, alors que les besoins ont augmenté.
- 2) L'évolution du marché du travail : à partir du moment où il n'y a pas assez d'emploi pour tous, ceux qui ont moins d'atouts sont perdants. Aujourd'hui 700.000 emplois manquent. Il faut aussi voir l'évolution du travail à temps partiel et les inégalités dans le temps partiel. La proportion de population à occuper un temps partiel avec un nombre élevé d'heures de travail est assez faible, tandis que ceux qui occupent un temps partiel avec un nombre d'heures de travail plus bas sont plus nombreux.
- 3) Les nouvelles compositions familiales : elles sont extrêmement mobiles mais nos mécanismes de sécurité sociale ne collent plus à ces réalités. Des statuts de ménages clairs et stables appartiennent à une vision dépassée de la société.

Quelques réalités observées au niveau des CPAS

Avant toute chose, il faut dire que le public des CPAS est très hétérogène. On n'y reste pas nécessairement longtemps (allers-retours), et on sait malheureusement dire facilement si une personne va rester ou pas au CPAS en fonction de ses « atouts ». Il existe des personnes qui vivent dans la précarité depuis plusieurs générations... Ce qui pose d'ailleurs des questions par rapport aux services proposés par la société. A ce sujet, on l'a dit, le logement représente un problème central : il manque des logements abordables et de qualité. Sur le marché locatif privé, payer son logement et son énergie représente parfois plus de 50% de ses revenus.

Il faut faire également le constat que les inégalités parmi les pauvres se creusent. Prenons l'exemple de deux personnes qui habitent dans la même rue : l'un est au CPAS, vit dans un logement social, touche le RIS qui lui octroie des avantages, comme une réduction des tarifs de l'électricité, etc., l'autre est chômeur, touche le même revenu mais n'a pas droit à un logement social, ni à certains avantages comme une réduction du prix de l'électricité et du gaz... Entre ces deux personnes qui bénéficient du même revenu, il existe un écart du pouvoir d'achat qui peut aller jusqu'à 250€/mois !

Les CPAS sont une rustine et aujourd'hui le comble est qu'il vaut mieux parfois être au CPAS que dans le régime de la sécurité sociale, c'est intolérable ! Mais les CPAS n'ont pas tous la même politique. Ils ont seulement quelques obligations légales et pour le reste font ce qu'ils veulent, d'où l'importance d'investir le CPAS...

Réflexions sur l'insertion socioprofessionnelle (ISP)

Il existe des personnes qui dépendent du CPAS, mais pourtant qui travaillent. Une part importante de ces personnes sont des femmes seules avec enfants. Elles travaillent mais leur salaire est inférieur au RIS (par exemple, dans le secteur des titres-services ou de l'intérim). Pour les CPAS, il est impossible de mettre ces femmes dans les conditions de suivre une formation qui vise directement l'emploi. C'est pourquoi les CPAS développent des programmes d'insertion sociale. En effet, l'insertion sociale représente une démarche démocratique dont le premier objectif n'est pas de renvoyer tout de suite vers le marché du travail. Tant mieux si ça y participe mais ce n'est pas la seule préoccupation.

Précarités cachées et endettement

La question des domiciles fictifs occupe une place centrale dans la problématique de la précarité (la location d'une boîte aux lettres revient environs à +/- 200€/mois). Les « précarités cachées » sont aussi très prégnantes chez les personnes âgées, surtout dans les grandes villes.

En conclusion

- 1) Il faut retravailler la question du partage des revenus et l'accès au marché du travail,
- 2) les précarités sont multiples et se renforcent. Il faut en faire plus pour les personnes qui vivent dans la précarité,
- 3) il ne faut pas tout miser sur l'ISP mais aussi prendre en compte le point de vue de l'insertion sociale. En effet l'ISP ne garantit pas l'insertion sociale,
- 4) le logement est un paramètre central parce qu'il représente un poste très important dans le budget des ménages et que l'accès à un logement facilite l'accès à certains autres droits,
- 5) repenser l'individualisation des droits surtout par rapport aux revenus au bas de l'échelle,
- 6) comment lutter contre toutes les formes de reproduction sociales et nous persuader qu'il existe un monceau de richesses matérielles et immatérielles qui sont injustement redistribuées ?